



***PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU
COMITE SYNDICAL***

DU 6 DECEMBRE 2018

| | |
|--|----------|
| Délibération n°2018-71: Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 septembre 2018. | 2 |
| Délibération n°2018-72 : Budget principal - Décision Modificative n°3 | 3 |
| Délibération n°2018-73 : Modification des statuts de l'EPTB Meurthe Madon. | 3 |
| Informations et questions diverses | 3 |

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre, régulièrement convoqués le 21 novembre, les délégués syndicaux de l'EPTB Meurthe Madon se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bertrand KLING, président, dans la salle du conseil de la CC Terres Toulaises à Toul.

Etaient présents : Mmes NORMAND Audrey, SIRON Marie-France. MM. ARNOULD Raphaël, BASTIEN Denis, BOULY Serge, BOURGEOIS René, BREUILLE Michel, DEMANGE Alain, FLOQUET Patrick, GENAY François, GERARD Alain, GORNET François, HABRANT Raymond (suppléant de COLIN Gérard), HEYOB Olivier, KLEIN Bertrand, KLING Bertrand, LEMOINE Dominique, PHILIPPE Fernand, PIERRAT LABOLLE Michel, SONREL Christophe, STAROSSE Jean-Luc, VARIN Christopher.

Etaient excusés : Mmes BABOUHOT Nathalie (pouvoir à BASTIEN Denis), FALQUE Rose-Marie (pouvoir à ARNOULD Raphaël), GIMMILLARO Martine (pouvoir à GERARD Alain), MATHEY Myriam (suppléante). MM. BOILEAU Pierre (pouvoir à BREUILLE Michel), BOULANGEOT André (pouvoir à M. DEMANGE Alain), CALLAIS Jean-Pierre (pouvoir à BOURGEOIS René), CANDAT Michel (pouvoir à BOULY Serge), CHARTREUX Fabrice, CHRISTOPHE Pascal (suppléant), COLIN Gérard, COLLIN Dominique (suppléant), FEVE Patrice (pouvoir à PIERRAT LABOLLE Michel), GREPINET Gérard (pouvoir à HEYOB Olivier), GOUVION SAINT CYR de Laurent (pouvoir à PHILIPPE Fernand), HUSSON Jean-François (pouvoir à VARIN Christopher), LAGRANGE Daniel (pouvoir à NORMAND Audrey), LEDUC Jean-Claude, LEROY Dominique (pouvoir à HABRANT Raymond), MICLO Bernard (pouvoir à GENAY François), PINHO Filipe (pouvoir à STAROSSE Jean-Luc), ROSSINOT André (pouvoir à KLING Bertrand), ROUSSEL Serge (pouvoir à SONREL Christophe), VALENCE David, VOINSON John (suppléant).

Nombre de voix : 90 voix (sur un maximum de 95)

Nombre d'EPCI présents ou représentés : 15 (sur un maximum de 15)

A 10h45, le quorum étant atteint (au moins 50% des voix et 1/3 des EPCI sont présents ou représentés), le comité syndical peut valablement délibérer.

M. Kling ouvre le comité syndical par la présentation du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération n°2018-71: Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 septembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018 est joint à la présente délibération.

Le comité syndical :

- approuve le procès-verbal de la séance du comité syndical du 19/09/2018.

Le président justifie la décision modificative par les commandes à engager en matière de mobilier (déménagement en février prochain). Il salue l'entière collaboration du Département 54 dans cette démarche. En effet, celui-ci apporte son expérience et ses conseils en la matière.

Délibération n°2018-72 : Budget principal - Décision Modificative n°3

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à l'inscription de crédits pour un montant de 15 000 € sur le chapitre 21 compte 2188 autres immobilisations incorporelles et de diminuer les crédits du chapitre 20 compte 2031 – Frais d'études d'un montant de 15 000 €.

Le président présente les circonstances ayant mené à cette proposition de modifications des statuts. Il précise également que la Région va intervenir à hauteur de 20% sur l'étude de justification des aménagements sur le Meurthe.

Délibération n°2018-73 : Modification des statuts de l'EPTB Meurthe Madon.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications statutaires telles que stipulées dans le document annexe à la présente délibération
- Charge le Président de procéder aux formalités en découlant.

Informations et questions diverses

- Evolution des membres adhérents à la compétence optionnelle : la CC Dompain Mirecourt a transféré la compétence GEMA à l'EPTB permettant ainsi à l'EPTB d'assurer la continuité du suivi sur l'ensemble du linéaire du Madon dans sa partie vosgienne. Ce transfert multiplie par 2,8 le nombre de km de cours d'eau dont l'EPTB a la charge (470 km). Les études de maîtrise d'œuvre vont être lancées afin d'aboutir en septembre 2019 à un séminaire permettant d'élaborer un programme pluriannuel de travaux pour les 4-5 ans à venir.
- Le président indique que la CC Seille et Mauchère Grand Couronné s'interroge quant à son adhésion.
- Le président indique avoir rencontré récemment l'AERM. Celle-ci conditionne son aide au volet PI au fait que l'EPTB mène une politique ambitieuse et volontariste en terme de protection ou reconquête des milieux. Cela devrait se traduire dans un premier temps par une étude complémentaire à mener en parallèle à l'étude de justification de la pertinence des aménagements du BV Meurthe. Suite à cette étude, des discussions au sein du comité syndical et avec les intercommunalités concernées seront nécessaires pour la concrétisation des conclusions de cette étude.
- Agenda de début d'année (DOB, BP 2019)
 - Jeudi 28/02 matin DOB - au conseil départemental 54 (salle des délibérations)
 - CA jeudi 28 mars matin – salle à déterminer (impossible au CD54 pour cause de session).

Le président clôt la séance à 11h11.

Le président du syndicat mixte

Bertrand KLING



